

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Mardi 7 juillet 2020**  
**COMPTE RENDU ET PROCES VERBAL**

**ORDRE DU JOUR**

**L'ordre du jour sera le suivant :**

1. subventions aux associations
2. demande de subvention pour le programme de travaux de voirie et autorisation de lancer les travaux
3. Convention financière – participation annuelle au contrat d'association (école St Bily)
4. Complément désignation délégués auprès de Morbihan énergies
5. modification du tableau des effectifs de la commune
6. Admissions en non-valeur
7. Jury d'assises
8. Questions diverses

---

L'An Deux Mille vingt, le sept juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du premier juillet 2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie LE LUHERNE, Maire.

**Présents (16)**: Mme LE LUHERNE Nathalie, M. GAVAUD Patrick, M. Didier ETIENNE, Mme Françoise DREANO, Mme Régine GEORGES, M. LE MIGNON Hervé, Mme Joëlle EVENO, M. Jean-Marc DENIS, Mme Lydia LOUIS, Mme Colette BROHAN-GUYOT (arrivée à 21 heures), M. Michaël FERIR, M. Stéphane LORIC, Mme Aurélie GILLET, Mme Gwladys ROCHER, M. Erwan GUILLEVIC, Mme Cécile DANIEL.

**Absents (3)** : Mme Martine LORIC, M. Thierry BURBAN, M. Guénaël BROHAN

**Pouvoirs (2)** : M. Thierry BURBAN donne pouvoir à Mme Aurélie GILLET  
M. Guénaël BROHAN donne pouvoir à M. Erwan GUILLEVIC.

**Secrétaire de séance** : Mme Cécile DANIEL

**Présents** : 16

**Votants** : 18

---

**1- Subventions aux associations**

**Rapporteur : Mme Françoise DREANO**

Mme Françoise DREANO, adjointe au sport, à la vie associative et aux finances, expose aux membres du Conseil municipal que suite à la réunion de la commission ad hoc, Il est proposé de se prononcer sur les montants de subventions de fonctionnement annuels à verser aux associations. Elle donne lecture du tableau des propositions faites par la commission.

Il est ensuite proposé aux membres du conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les montants de subventions comme indiqués sur les deux états ci-annexés et autorise le Maire à effectuer et signer tous actes afférents.

## **2. Demande de subvention pour le programme de travaux de voirie annuel et autorisation de lancer les travaux**

**Rapporteur : M. Didier ETIENNE**

M. Didier ETIENNE, adjoint aux travaux, propose aux membres du Conseil de faire une demande de subvention concernant le programme annuel de travaux de voirie 2020, et d'autoriser le Maire à lancer la procédure et engager et signer les marchés afférents à cette opération incluant une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

Les travaux qui seraient à réaliser concernent les sites suivants :

St Bily, le Since, Touldouar, Kermarec, Bénalo, Kergurion, Poulgat, le Guerner et l'impasse de Lanvaux.

La tranche conditionnelle concernerait la voie communale qui va de l'hôpital vers Meucon.

L'estimation effectuée par le maître d'œuvre est de 96 432.50 euros hors taxes pour la tranche ferme et de 8 850 euros hors taxes pour la tranche conditionnelle.

La dépense subventionnable par le conseil départemental est plafonnée à 15 000 euros hors taxes par kilomètre de voie impacté par les travaux. Le taux d'aide pour la commune est de 30%.

Il est demandé aux membres du conseil de se prononcer sur le programme de travaux, sur le lancement de la procédure et les demandes de subventions afférentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les demandes de subventions, d'approuver le programme des travaux projetés et d'autoriser le Maire à lancer la procédure et signer les pièces du marché afférentes.

## **3. Contrat d'association école St Bily**

**Rapporteur : Mme Françoise DREANO**

Mme Françoise DREANO, adjointe aux finances, expose aux membres du Conseil municipal que le calcul du coût de revient annuel d'un élève du public n'a pas pu être fait à ce jour. Afin de ne pas pénaliser l'école St Bily, il est proposé de verser une avance sur le contrat d'association à hauteur du dernier versement de l'exercice 2019, soit 12 063.45 euros pour un trimestre. Les deux premiers trimestres seront ainsi régularisés. Un ajustement au réel (en fonction du nombre d'élèves, et du coût réel) sera effectué en septembre pour les deux derniers versements annuels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le versement d'une avance sur le contrat d'association en attendant le calcul du coût réel, et autorise le Maire à effectuer et signer tous les actes afférents.

## **4. Complément à la désignation des délégués auprès de Morbihan énergies**

**Rapporteur : Mme Nathalie LE LUHERNE**

Mme Nathalie LE LUHERNE expose aux membres du Conseil que concernant la nomination des délégués à Morbihan énergies, il convient d'apporter une correction. En effet, il a été désigné lors de la séance de conseil municipal du 23 juin dernier, un délégué titulaire et un suppléant auprès de Morbihan énergies, or il fallait deux titulaires et un suppléant. Le délégué titulaire est M. Etienne et le délégué suppléant, Mme LOUIS.

Il est proposé de corriger la délibération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'apporter les modifications suivantes :

### **Délégués titulaires :**

ETIENNE Didier  
LOUIS Lydia

### **Délégué suppléant :**

DENIS Jean-Marc

### **5.Modification du tableau des effectifs**

**Rapporteur : Mme Nathalie LE LUHERNE**

Mme LE LUHERNE propose de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

Création d'un poste d'adjoint administratif (catégorie C)  
Création d'un poste de rédacteur territorial (catégorie B)  
Création d'un poste d'attaché principal (catégorie A)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil approuvent ces trois créations de postes et autorisent le Maire à effectuer et signer tous les actes afférents.

### **6.Admissions en non valeur**

**Rapporteur : Mme Françoise DREANO**

Mme Françoise DREANO, adjointe aux finances, expose qu'il convient d'admettre en non-valeur des sommes irrécouvrables pour un montant de 28.70 euros (sur le budget communal). Il s'agit de sommes correspondant à des créances de centre de loisirs et garderie. Le montant est inférieur au seuil de poursuites.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent ces admissions en non-valeur et autorisent Madame le Maire à effectuer et signer tous les actes afférents.

### **7- Jury d'assises**

**Rapporteur : Mme Nathalie LE LUHERNE**

Mme LE LUHERNE expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de procéder au tirage au sort du jury d'assises pour 2021, à partir de la liste électorale.

Par arrêté du 2 juin 2020, Monsieur le Préfet a fixé pour l'année 2021 la répartition du nombre de jurés d'assises attribué au Département. Pour Plaudren, ce nombre est fixé à un.

La désignation doit se faire par tirage au sort d'un nombre triple de celui attribué à la Commune à partir de la liste électorale.

### **Ont été tirés au sort :**

M. GOUEZIN Philippe  
M. CHANONY David  
Mme LE QUENTREC épouse MARCOTTE Maryse

### **8. Questions diverses :** RAS

Séance levée à 22 heures trente